



Strasbourg, le 6 octobre 2017

DH-SYSC-II(2017)R2

COMITÉ DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME
(CDDH)

COMITÉ D'EXPERTS SUR LE SYSTÈME
DE LA CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME
(DH-SYSC)

GROUPE DE RÉDACTION II SUR LES SUITES À DONNER AU
RAPPORT DU CDDH SUR L'AVENIR À PLUS LONG TERME
DU SYSTÈME DE LA CONVENTION
(DH-SYSC-II)

RAPPORT DE RÉUNION

2^e réunion

20 – 22 septembre 2017

Point 1 : Ouverture de la réunion, adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux, et nomination des Rapporteurs et des Contributeurs

1. Le Groupe de rédaction II sur les suites à donner au rapport du CDDH sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC-II) a tenu sa 2^e réunion à Strasbourg, du 20 au 22 septembre 2017, sous la présidence de Mme Florence MERLOZ (France). La liste des participants figure à l'annexe I. L'ordre du jour, tel qu'il a été adopté, figure à l'annexe II.

2. La Présidente ouvre la réunion et souligne la nécessité d'adopter une approche pragmatique tout au long des travaux. L'objectif est qu'à partir des constats, une analyse des défis soit présentée ainsi que des pistes d'actions possibles.

3. M. Mikhail LOBOV, Chef du Service des politiques et de la coopération en matière de droits de l'homme, souhaite la bienvenue aux participants de la part du Secrétariat et met en exergue la nature inclusive des travaux du Groupe.

4. Les orientations données par le DH-SYSC et le CDDH sont rappelées. Le Groupe est invité à travailler consécutivement, et dans l'ordre suivant, sur chacun des trois thèmes émanant du rapport du CDDH sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention européenne des droits de l'homme (« le rapport du CDDH ») :

- (i) le défi de l'interaction entre la Convention et d'autres branches du droit international, y compris le droit international coutumier ;
- (ii) le défi de l'interaction entre la Convention et d'autres instruments internationaux des droits de l'homme auxquels les Etats membres du Conseil de l'Europe sont parties ;
- (iii) le défi de l'interaction entre la Convention et l'ordre juridique de l'Union européenne et d'autres organisations régionales.

5. Le Groupe procède à la désignation des Rapporteurs et Contributeurs pour la poursuite de ses travaux.

(1) En ce qui concerne le **Thème 1** (le défi de l'interaction entre la Convention et d'autres branches du droit international, y compris le droit international coutumier), le Groupe désigne :

- M. Alexei ISPOLINOV (Fédération de Russie) et M. Chanaka WICKREMASINGHE (Royaume-Uni) en tant que Co-rapporteurs ;
- M. Chanaka WICKREMASINGHE (Royaume-Uni) en tant que Contributeur pour le sous-thème i) Méthodologie d'interprétation de la Cour européenne des droits de l'homme et son approche du droit international ;
- M. Marten ZWANENBURG (Pays-Bas) en tant que Contributeur pour le sous-thème ii) Responsabilité des Etats et extraterritorialité de la Convention ;

- M. Chanaka WICKREMASINGHE (Royaume-Uni) en tant que Contributeur pour le sous-thème iii) Interaction entre les résolutions du Conseil de Sécurité et la Convention européenne des droits de l'homme ;
 - M. Anatoly KOVLER (Fédération de Russie) en tant que Contributeur pour le sous-thème iv) Interaction entre le droit international humanitaire et la Convention européenne des droits de l'homme.
- (2) En ce qui concerne le **Thème 2** (le défi de l'interaction entre la Convention et d'autres instruments internationaux des droits de l'homme auxquels les Etats membres du Conseil de l'Europe sont parties), le Groupe désigne :
- Ms Sofia KASTRANTA (Grèce) en tant que Rapporteur.
- (3) En ce qui concerne le **Thème 3** (le défi de l'interaction entre la Convention et l'ordre juridique de l'Union européenne et d'autres organisations internationales), le Groupe désigne :
- Ms Kristine LĪCIS (Lettonie) en tant que Rapporteur.

Point 2 : Contexte et méthodes de travail du Groupe de rédaction

6. Le Groupe prend note du document sur le contexte des travaux et endosse la structure du futur rapport du CDDH sur la place de la Convention dans l'ordre juridique européen et international, préparé par le Secrétariat comme le Groupe l'a chargé de le faire lors de sa 1^{re} réunion, afin de faciliter les analyses qui seront menées. La structure du futur rapport figure dans l'annexe III.

7. Le Groupe convient de rester flexible en ce qui concerne la possibilité, au cours des travaux, d'apporter des changements à la structure endossée à ce stade à la lumière de l'avancement de la réflexion sur les différents thèmes. Il retient comme intitulé du futur rapport « La place de la Convention européenne des droits de l'homme dans l'ordre juridique européen et international ».

8. Le Groupe souligne que le travail des Rapporteurs et des Contributeurs doit maintenir un caractère neutre afin de refléter le contenu des discussions et des contributions du Groupe, ainsi que, dans le cas du Thème 1, les contributions des Contributeurs. Le Groupe instruit les Co-rapporteurs du Thème 1 à travailler en coopération sur la rédaction du chapitre sur le Thème 1.

9. Gardant à l'esprit l'échéance en vue de la finalisation du rapport lors de sa 6^e réunion (septembre 2019), le Groupe adopte un planning prévisionnel pour ses travaux. Il figure dans l'annexe IV.

10. Le Groupe note (i) la nécessité de suivre strictement ce planning, (ii) l'efficacité des contributions écrites, (iii) l'importance de consulter divers organes du Conseil de l'Europe, tout particulièrement le Comité des Conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI), le Greffe de la Cour et le Service de l'exécution des arrêts de la Cour, afin d'obtenir leurs opinions et contributions sur des sujets spécifiques, et (iv) l'intérêt d'inviter

des experts *ad hoc* sur des sujets spécifiques. Le Groupe a tenu une discussion sur quels experts *ad hoc* pourraient être invités dans ce cadre-là sans qu'une décision soit prise à ce stade. Il a été convenu que le rôle des experts serait de faire une brève présentation du sujet, dans la perspective du mandat du Groupe, puis de participer aux échanges lors de toute la durée de la réunion.

11. En particulier, le Groupe se félicite que le CAHDI envisage la nomination prochaine d'un représentant du CAHDI à participer à ses travaux et demande au Secrétariat de tenir le Secrétariat du CAHDI informé de l'évolution du projet de rapport. Le Greffe de la Cour sera également tenu informé par le Secrétariat.

Point 3 : Travaux sur la place de la Convention européenne des droits de l'homme dans l'ordre juridique européen et international

12. Afin de donner des orientations aux Co-rapporteurs et aux Contributeurs, le Groupe tient une discussion sur le thème 1, sous-thème ii) sur la responsabilité des Etats et l'extraterritorialité de la Convention ainsi que sur le sous-thème iii) sur l'interaction entre les résolutions du Conseil de Sécurité et la Convention européenne des droits de l'homme.

13. Le Groupe réitère l'objectif de l'ensemble des travaux, à savoir la préservation de l'efficacité du système de la Convention contre les risques de fragmentation de l'espace juridique européen et international dans le domaine de la protection des droits de l'homme, nés d'interprétations divergentes.

14. Lors de la discussion générale sur la méthode de travail, il a été convenu que :

- (i) le rapport doit avoir pour objectif d'identifier les divergences d'interprétation et de méthodologie entre la Cour et les autres instances internationales qui peuvent porter atteinte à l'autorité de la Cour et de formuler des propositions visant à minimiser la fragmentation de l'ordre juridique international et renforcer l'autorité du système conventionnel;
- (ii) les travaux doivent être mis-à-jour afin de prendre en compte la nouvelle jurisprudence pertinente jusqu'à ce que le rapport soit finalisé par le Groupe à la fin de son mandat ;
- (iii) il serait utile, en vue de la 3^{ème} réunion du Groupe, que les Contributeurs pour le Thème 1, sous-thème i) sur la méthodologie d'interprétation de la Cour européenne des droits de l'homme et son approche du droit international et le sous-thème iv) sur l'interaction entre le droit international humanitaire et la Convention européenne des droits de l'homme, préparent quelques points de discussion afin de faciliter les échanges ;
- (iv) il est important que les Rapporteurs et les Contributeurs préparent des listes de questions à poser à la Cour ou à son Greffe dans un esprit de dialogue. M. John DARCY, le représentant du Greffe de la Cour était présent durant la discussion et a souligné la valeur ajoutée qu'apporterait la participation de la Cour ou du Greffe aux travaux. Les experts sont convenus que le meilleur moment pour présenter ces questions pourrait être décidé à un stade ultérieur des travaux. De la même façon,

il est important qu'une liste de questions soit préparée par les Rapporteurs et les Contributeurs en vue de sa transmission au CAHDI ;

15. En ce qui concerne en particulier l'équilibre entre une focalisation sur le Conseil de l'Europe et la prise en compte d'autres institutions internationales pertinentes :

- (i) bien que l'importance de mettre suffisamment l'accent sur les approches d'autres institutions internationales et régionales pertinentes dans le contexte ainsi qu'en fonction des sujets de chaque Thème et sous-thème a été exprimée, des experts ont argumenté qu'une focalisation sur la Convention européenne des droits de l'homme et la Cour est à la fois nécessaire et inévitable étant donné la perspective du rapport mais sont convenus que la prise en compte d'autres instances incontournables telles que la Cour internationale de justice soit évoquée ;
- (ii) Plusieurs experts ont rappelé sur ce point que les arrêts de la Cour ou de la Cour internationale de justice ont un caractère contraignant alors que les décisions des organes des Nations Unies et notamment les observations générales ont un caractère non contraignant, même s'il est vrai que la Cour s'y réfère parfois dans ses arrêts. Certains experts ont par ailleurs souligné l'importance de prendre également en compte les commentaires faits par les Etats sur ces observations générales ;
- (iii) il a été convenu que les parties les plus exigeantes du rapport seront probablement les sous-chapitres concernant les « pistes d'actions possibles », et il a été noté en conséquence qu'il serait prématuré pour le Groupe d'identifier des pistes d'action possibles à ce stade-là des travaux. Un nombre d'experts a souligné que le rôle du Groupe n'est pas de dicter à la Cour la manière dont elle doit agir, mais que le Groupe pourrait indiquer quelques orientations dans laquelle la méthodologie de la Cour pourrait être développée ou précisée dans le but de diminuer le risque de fragmentation de l'ordre juridique international. Plusieurs experts sont convenus qu'il est nécessaire que le dialogue entre juridictions internationales se poursuive et continue d'être approfondi.

16. En ce qui concerne le Thème 1, sous-thème ii) sur la responsabilité des Etats et l'extraterritorialité de la Convention :

- (i) il est convenu que la notion d'attribution est l'un des sujets les plus complexes à discuter au sein de ce sous-thème. Certains experts ont souligné l'importance d'adopter une approche comparative de la notion de juridiction et de la responsabilité des Etats au regard des interprétations de la Cour et celles d'autres instances internationales.
- (ii) Plusieurs experts ont souligné que l'approche comparative qui sera adoptée dans cette partie aura nécessairement des incidences sur les autres chapitres du rapport (notamment sur les Thèmes 2 et 3).

17. En ce qui concerne le Thème 1, sous-thème iii) sur l'interaction entre les résolutions du Conseil de Sécurité et la Convention européenne des droits de l'homme :

- (i) l'approche d' « harmonisation systémique » adoptée par la Cour dans certains arrêts impliquant l'interprétation de résolutions du Conseil de Sécurité de l'ONU et notamment son interaction avec l'article 103 de la Charte de l'ONU a été mentionnée, mais la nécessité d'un examen plus approfondi à ce sujet s'est fait ressentir.
- (ii) certains experts ont mis l'accent sur l'importance de prendre en considération le rôle du Conseil de Sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationale et la manière dont il opère afin d'atteindre une interprétation adéquate de ses résolutions.

Point 4 : Organisation des travaux futurs

18. S'agissant de sa prochaine réunion (3-5 avril 2018) :

- (i) le Groupe envisage d'inviter deux experts *ad hoc* à sa 3^e réunion (3-5 avril 2018) pour participer aux discussions portant respectivement sur (i) la responsabilité des Etats et l'extraterritorialité de la Convention et (ii) l'interaction entre le droit international humanitaire et la Convention européenne des droits de l'homme. Le cas échéant, un troisième expert *ad hoc* pourrait être invité. Les participants sont invités à envoyer au Secrétariat (DGI-CDDH-Reform@coe.int) d'ici le 20 décembre 2017 des suggestions de noms d'experts à cette fin ;
- (ii) le Groupe demande :
 - aux Contributeurs pour le Thème 1 traitant des sous-thèmes ii et iii) d'envoyer leurs contributions aux Co-rapporteurs pour jeudi 30 novembre 2017 ;
 - aux Co-rapporteurs d'envoyer ensuite au Secrétariat (DGI-CDDH-Reform@coe.int) le projet de chapitre du Thème 1 traitant des sous-thèmes ii) et iii) pour lundi 8 janvier 2018 ;
 - au Secrétariat de faire circuler le projet de chapitre du Thème 1 traitant des sous-thèmes ii) et iii) aux experts pour commentaires écrits d'ici le mercredi 31 janvier 2018 ;
 - aux participants d'envoyer au Secrétariat (DGI-CDDH-Reform@coe.int) leurs éventuels commentaires écrits sur le projet de chapitre du Thème 1 traitant des sous-thèmes ii) et iii) pour mercredi 28 février 2018 ;
 - au Secrétariat de traduire et compiler les commentaires écrits et de les envoyer aux Co-rapporteurs afin qu'ils préparent une version révisée du projet de chapitre du Thème 1 traitant des sous-thèmes ii) et iii) pour jeudi 15 mars 2018 ;
 - Après réception d'une version révisée du projet de chapitre du Thème 1 traitant des sous-thèmes ii) et iii) de la part des Co-rapporteurs, le Secrétariat fera circuler aux participants pour fin mars 2018 la compilation des commentaires écrits et le projet de chapitre révisé du Thème 1 traitant des sous-thèmes ii) et iii).

* * *

Annexe I**List of participants / Liste des participants****MEMBERS / MEMBRES****ALBANIA/ALBANIE**

Ms Evi SADUSHAJ, Permanent Representative of the Albanian Government Agent to the European Court of Human Rights

AUSTRIA/AUTRICHE

Ms Stefanie DÖRNBÖCKER, LL.M., Federal Chancellery Austria, Constitutional Service

AZERBAIJAN/AZERBAÏDJAN

Mr Ulfat MACHANOV, Deputy to the Permanent Representative of the Republic of Azerbaijan

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZEGOVINE

Ms Belma SKALONJIĆ, Agent of the Council of Ministers of Bosnia and Herzegovina, Government Agent before the ECHR

BULGARIA/BULGARIE

Ms Svetlana Stoyanova STAMENOVA, Trainee Attaché, Human Rights Directorate, Ministry of Foreign Affairs

CROATIA/CROATIE

Ms Štefica STAŽNIK, Representative, Office of the Representative of the Republic of Croatia before the European Court of Human Rights

CZECH REPUBLIC/REPUBLIQUE TCHÈQUE

Mr Ota HLINOMAZ, Head of Unit for the Proceedings before the UN Treaty Bodies, Office of the Government Agent before the European Court of Human Rights, Ministry of Justice of the Czech Republic

DENMARK/DANEMARK

Ms Maria Aviaja SANDER HOLM, Special adviser, Department of Law, Head of Division

Mr Rasmus KIEFFER-KRISTENSEN, The Danish Ministry of Justice, Department of Law, Head of Division

FINLAND/FINLANDE

Ms Satu SISTONEN, Legal Officer, Unit for Human Rights Courts and Conventions, Legal Service, Ministry for Foreign Affairs of Finland

FRANCE

Mme Florence MERLOZ, Sous-directrice des droits de l'homme, Direction des affaires juridiques, Ministère de l'Europe et des affaires étrangères,

GERMANY/ALLEMAGNE

Ms Cornelia WÖLK, Staff Counsel, Ministry of Justice

GREECE/GRÈCE

Mme Myrto GERMANI, Conseillère juridique à la Représentation de la Grèce

Mme Sofia KASTRANTA, Conseiller juridique adjoint, Département Juridique Spécial, Ministère des affaires étrangères

ITALY/ITALIE

Ms Maria Laura AVERSANO, Co-Agent of the Italian Government at the Ministry of Foreign Affairs

LATVIA/LETTONIE

Ms Kristīne LĪCIS, Representative of Latvia before European Court of Human Rights, Ministry of Foreign Affairs of the Republic of Latvia

NETHERLANDS/PAYS-BAS

Ms Babette KOOPMAN, Agent to the European Court of Human Rights for the Government of the Netherlands, Ministry of Foreign of the Netherlands

Ms Clarinda COERT, Ministry of Security and Justice, Legislation Department

Mr Marten ZWANENBURG, Lawyer, International Law Division of the Netherlands Ministry of Foreign Affairs

NORWAY/NORVÈGE

Ms Elin WIDSTEEN, Senior Adviser, Norwegian Ministry of Foreign Affairs, Legal Affairs Department, Section for Humanitarian and Criminal Law

POLAND/POLOGNE

Ms Joanna PILASZEK, Attache, Department for Proceedings before International Human Rights Protection Bodies, Ministry of Foreign Affairs of Poland

ROMANIA/ROUMANIE

M. Mihail-Andreas MITOSERIU, attaché diplomatique, Direction de l'Agent Gouvernemental auprès de la Cour Européenne des Droit de l'Homme, Ministère des Affaires Etrangères

RUSSIAN FEDERATION/FÉDÉRATION DE RUSSIE

M. Vladislav ERMAKOV, Adjoint au Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès du Conseil de l'Europe

M. Konstantin KOSORUKOV, Head of Division, Legal Department of the Ministry of Foreign Affairs of the Russian Federation

Ms Kseniya ROGOZYANSKAYA, consultant of the Ministry of Justice of the Russian Federation in Strasbourg

Ms Olga ZINCHENKO, attaché in the Ministry of Foreign Affairs of the Russian Federation

SERBIA/ SERBIE

Mr Igor VUČINIĆ, Deputy Permanent Representative

SPAIN/ESPAGNE

Mr Alfonso BREZMES MARTÍNEZ DE VILLARREAL, Senior State Attorney of the Constitutional Law & Human Rights Department, Ministry of Justice

SWEDEN/SUÈDE

Ms Charlotte HELLMER KIRSTEIN, Senior Legal Advisor at Ministry for Foreign Affairs, Government Offices of Sweden

TURKEY/TURQUIE

Mr Fatih Sultan KESICI, Rapporteur Judge, Human Rights Department, Ministry of Justice

Mme Aysen EMÜLER, Experte juridique, Représentation Permanente de la Turquie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg

UKRAINE

Ms Yelyzaveta DZIHORA, Head of the Division of the Secretariat of the Government Agent

UNITED KINGDOM/ROYAUME-UNI

Mr Chanaka WICKREMASINGHE, Agent of the UK before the European Court of Human Rights, Legal Counsellor, Foreign and Commonwealth Office

OBSERVERS / OBSERVATEURS

HOLY SEE/ SAINT SIÈGE,

Mr John Baptist ITARUMA, Deputy Permanent Observer, Mission permanente du Saint-Siege auprès du Conseil de l'Europe

REGISTRY OF THE EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS / GREFFE DE LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

Mr John DARCY, Deputy Head of Private Office, Private Office of the President, European Court of Human Rights

Non-governmental Organisations / Organisations non-gouvernementales
--

Amnesty International

Mr Sébastien RAMU, Deputy Director - Law and Policy programme, International Secretariat

CONFERENCE OF INGOS OF THE COUNCIL OF EUROPE / CONFÉRENCE DES OING DU CONSEIL DE L'EUROPE

M. Jean-Bernard MARIE, Représentant de la Conférence auprès du CDDH

* * * *

SECRETARIAT**DG I – Human Rights and Rule of Law / Droits de l'homme et Etat de droit
Council of Europe / Conseil de l'Europe, F-67075 Strasbourg Cedex**

Mr Mikhail LOBOV, Head of Human Rights Policy and Co-operation Department / Chef du Service des politiques et de la coopération en matière de droits de l'homme

M. Alfonso DE SALAS, Head of the Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Chef de la Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'homme, Secretary of the CDDH / Secrétaire du CDDH

Ms Elisa SAARI, Assistant Lawyer / Juriste Assistant, Human Rights Intergovernmental Co-operation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'homme, Secretary of the DH-SYSC-II / Secrétaire du DH-SYSC-II

M. Jérémie SPEISER, Assistant Administrator / Administrateur Assistant, Human Rights Intergovernmental Co-operation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'homme

Ms Simona MARINA, Assistant/Assistante, Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'homme

Ms Kemo WEIBEL, Unit on the System of the ECHR / Unité sur le système de la CEDH (DH-SYSC), Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'homme

Ms Grazia SCOCCA, Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'homme, Intern / Stagiaire

INTERPRETERS / INTERPRETES

Grégoire DEVICTOR

Nicolas GUITTONNEAU

Pascale MICHLIN

* * *

Annexe II**Ordre du jour (tel qu'adopté)****Point 1 : Ouverture de la réunion, adoption de l'ordre du jour et élection d'un/une vice-président(e)**

- Projet d'ordre du jour annoté [DH-SYSC-II\(2017\)OJ002](#)
- Projet l'ordre des travaux [DH-SYSC-II\(2017\)OT002](#)
- Rapport de la 87^e réunion du CDDH (6-9 juin 2017) [CDDH\(2017\)R87](#)
- Rapport de la 3^e réunion du DH-SYSC (10-12 mai 2017) [DH-SYSC\(2017\)R3](#)
- Rapport de la 1^{re} réunion du DH-SYSC-II (30-31 mars 2017) [DH-SYSC-II\(2017\)R1](#)
- Rapport de la 86^e réunion du CDDH (6-8 décembre 2016) [CDDH\(2016\)R86](#)
- Rapport de la 2^e réunion du DH-SYSC (8-10 novembre 2016) [DH-SYSC\(2016\)R2](#)
- Rapport de la 85^e réunion du CDDH (7-11 décembre 2015) [CDDH\(2016\)R85](#)
- Rapport de la 9^e réunion du DH-GDR (17-20 novembre 2015) [DH-GDR\(2015\)R9](#)
- Rapport du CDDH sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention européenne des droits de l'homme [CDDH\(2015\)R84](#)
[Addendum I](#)
- Déclaration de Bruxelles [CDDH\(2015\)004](#)
- Déclaration de Brighton [CDDH\(2012\)007](#)
- Déclaration d'Izmir [CDDH\(2011\)010](#)
- Déclaration d'Interlaken [CDDH\(2010\)001](#)
- Déclaration de Rome
- Décisions adoptées lors de la 1252^e réunion des Délégués des Ministres sur le rapport du CDDH sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention européenne des droits de l'homme (30 mars 2016) [DH-SYSC\(2016\)009](#)
- Mandat du Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC) pour 2016-2017 [DH-SYSC\(2016\)003](#)
- Résolution du Comité des Ministres CM/Res(2011)24 concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail [CDDH\(2011\)012](#)

Point 2 : Contexte et méthodes de travail du groupe de rédaction

- Contexte des travaux du DH-SYSC-II sur le futur rapport du CDDH [DH-SYSC-II\(2017\)002](#)
- Projet de structure du futur rapport du CDDH sur la place de la Convention dans l'ordre juridique européen et international [DH-SYSC-II\(2017\)001](#)

Point 3 : Travaux sur la place de la Convention européenne des droits de l'homme dans l'ordre juridique européen et international

- Contexte des travaux du DH-SYSC-II sur le futur rapport du CDDH [DH-SYSC-II\(2017\)002](#)
- Projet de structure du futur rapport du CDDH sur la place de la Convention dans l'ordre juridique européen et international [DH-SYSC-II\(2017\)001](#)
- Actes du Séminaire organisé pour le lancement des travaux du DH-SYSC-II, co-organisé par PluriCourts et le Conseil de l'Europe Actes du Séminaire
- Programme du Séminaire organisé pour le lancement des travaux du DH-SYSC-II, co-organisé par PluriCourts et le Conseil de l'Europe [Programme du Séminaire](#)
- Rapport du CDDH sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention européenne des droits de l'homme [CDDH\(2015\)R84 Addendum I](#)
- Observations de la Cour sur le rapport du CDDH sur l'avenir à long terme du système de la Convention [#5281071](#)

Point 4 : Organisation des travaux futurs

Point 5 : Adoption des conclusions et du rapport de réunion

* * *

Annexe III**Structure du futur rapport du CDDH sur la place de la Convention dans l'ordre juridique européen et international****Table des matières****Résumé****Introduction**

1. Contexte
2. Mandat
3. Méthodologie du rapport
4. Objet du rapport
5. Plan détaillé du rapport

I. Le défi de l'interaction entre la Convention et d'autres branches du droit international, y compris le droit international coutumier**1. Méthodologie d'interprétation de la Cour européenne des droits de l'homme et son approche du droit international**

- a) Constat
- b) Analyse des défis
- c) Pistes d'action possibles

2. Responsabilité des Etats et extraterritorialité de la Convention

- a) Constat
 - i. La responsabilité des Etats en droit international
 - ii. Le concept de juridiction au sens de l'article 1 de la Convention et les notions de contrôle territorial et contrôle effectif
 - iii. Jurisprudence pertinente de la Cour européenne des droits de l'homme
- b) Analyse des défis
- c) Pistes d'action possibles

3. L'interaction entre les résolutions du Conseil de Sécurité et la Convention européenne des droits de l'homme

- a) Constat
 - i. La primauté de la Charte des Nations Unies
 - ii. Jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme

- b) Analyse des défis
- c) Pistes d'action possibles

4. L'interaction entre le droit international humanitaire et la Convention européenne des droits de l'homme

- a) Constat
 - i. Jurisprudence pertinente de la Cour européenne des droits de l'homme
- b) Analyse des défis
- c) Pistes d'action possibles

5. Conclusions et propositions

II. Le défi de l'interaction entre la Convention et d'autres instruments internationaux des droits de l'homme auxquels les Etats membres du Conseil de l'Europe sont parties

1. Constat

- a) Analyse de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et décisions des Comités des Nations Unies
 - i. Les divergences d'interprétation sur la recevabilité : problématique illustrée par María Cruz Achabal Puertas c. Espagne (communication du CDDH n°1945/2010, CCPR/C/107/D/1945/2010)
 - ii. Les divergences d'interprétation sur le fond

2. Analyse des défis

3. Pistes d'action possibles

4. Conclusions et propositions

III. Le défi de l'interaction entre la Convention et l'ordre juridique de l'Union européenne et d'autres organisations régionales

1. L'interaction entre la Convention et l'ordre juridique de l'Union européenne

- a) Constat
 - i. Méthode d'interprétation
 - a. Cour de justice de l'Union européenne
 - *Article 6 du Traité sur l'Union européenne*
 - *Le principe d'égalité entre Etats membres, le principe de la reconnaissance mutuelle et le principe de confiance mutuelle*
 - *Article 52(3) de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne*
 - *Article 53 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne*

- b. Cour européenne des droits de l'homme
 - *Le principe de subsidiarité et la marge d'appréciation*
 - *Article 53 de la Convention*
 - ii. Jurisprudence pertinente
 - a. Cour de justice de l'Union européenne
 - b. Cour européenne des droits de l'homme
 - iii. L'avis 2/13 et les conséquences de l'adhésion retardée de l'Union européenne à la Convention
- b) Analyse des défis
 - c) Pistes d'action possibles
- 2. L'interaction entre la Convention et la Cour de justice de l'Union économique eurasienne**
- a) Constat
 - i. Méthode d'interprétation de la Cour de justice de l'Union économique eurasienne
 - b) Analyse des défis
 - c) Pistes d'action possibles
- 3. Conclusions et propositions**

Conclusion

Annexe : Liste des documents de référence

Annexe IV**Planning prévisionnel des travaux du DH-SYSC-II****1^{re} réunion : 30-31 mars 2017**

- Séminaire sur la place de la Convention dans l'ordre juridique européen et international, co-organisé avec le réseau universitaire *PluriCourts*
- Début des travaux du Groupe de rédaction

2^e réunion: 20-22 septembre 2017

- Désignation des Rapporteurs et Contributeurs
- Débat sur le Thème 1, sous-thèmes ii) et iii)

Les Contributeurs pour le **Thème 1 traitant des sous-thèmes ii et iii)** envoient leurs contributions aux Co-rapporteurs : 30 novembre 2017

Les Co-rapporteurs envoient le projet de chapitre du **Thème 1 traitant des sous-thèmes ii) et iii)** au Secrétariat : 8 janvier 2018

Le Secrétariat fait circuler le projet de chapitre du **Thème 1 traitant des sous-thèmes ii) et iii)** aux experts pour commentaires écrits : 31 janvier 2018

Echéance pour les commentaires écrits sur le projet de chapitre du **Thème 1 traitant des sous-thèmes ii) et iii)** de la part des experts au Secrétariat : 28 février 2018

Le Secrétariat traduit et compile les commentaires écrits et les envoie aux Co-rapporteurs afin qu'ils préparent une version révisée du projet de chapitre du **Thème 1 traitant des sous-thèmes ii) et iii)** : 15 mars 2018

Après réception d'une version révisée du projet de chapitre du **Thème 1 traitant des sous-thèmes ii) et iii)** de la part des Co-Rapporteurs, le Secrétariat fait circuler la compilation des commentaires écrits de la part des experts et le projet de chapitre révisé du **Thème 1 traitant des sous-thèmes ii) et iii)** aux experts : fin mars 2018

3^e réunion : 3-5 avril 2018

- Débat sur le projet de chapitre sur le Thème 1, sous-thèmes ii) et iii)
- Débat sur le Thème 1, sous-thèmes i) and iv)

Les Contributeurs pour le **Thème 1 traitant des sous-thèmes i) et iv)** envoient leurs contributions aux Co-rapporteurs : 1 juin 2018

Les Co-rapporteurs envoient le projet de chapitre du **Thème 1 traitant des sous-thèmes i) et iv)** au Secrétariat : 29 juin 2018

Le Secrétariat fait circuler le projet de chapitre du **Thème 1 traitant des sous-thèmes i) et iv)** aux experts pour commentaires écrits : 20 juillet 2018

Echéance pour les commentaires écrits sur le projet de chapitre du **Thème 1 traitant des sous-thèmes i) et iv)** de la part des experts au Secrétariat : 17 août 2018

Le Secrétariat traduit et compile les commentaires écrits et les envoie aux Co-rapporteurs afin qu'ils préparent une version révisée du projet de chapitre du **Thème 1 traitant des sous-thèmes i) et iv)**: 31 août 2018

Après réception d'une version révisée du projet de chapitre du **Thème 1 traitant des sous-thèmes i) et iv)** de la part des Co-Rapporteurs, le Secrétariat fait circuler la compilation des commentaires écrits de la part des experts et le projet de chapitre révisé du **Thème 1 traitant des sous-thèmes i) et iv)** aux experts : 14 septembre 2018

4^e réunion : 25-28 septembre 2018

- Adoption du projet de chapitre sur le Thème 1
- Débat sur le Thème 2
- Débat sur le Thème 3

Le Secrétariat compile le projet de chapitre du **Thème 1** adopté dans un rapport intermédiaire à présenter au DH-SYSC et au CDDH à la fin du biennium : Octobre 2018

Les Rapporteurs envoient les projets de chapitres du **Thème 2** et du **Thème 3** au Secrétariat : fin novembre 2018

Le Secrétariat fait circuler les projets de chapitres du **Thème 2** et du **Thème 3** aux experts pour commentaires écrits : mi-décembre 2018

Echéance pour les commentaires écrits sur les projets de chapitres du **Thème 2** et du **Thème 3** de la part des experts au Secrétariat : mi-janvier 2019

Le Secrétariat traduit et compile les commentaires écrits et les envoie aux Rapporteurs afin qu'elles préparent des versions révisées des projets de chapitres du **Thème 2** et du **Thème 3** : fin janvier 2019

Après réception des versions révisées des projets de chapitres du **Thème 2** et du **Thème 3** de la part des Rapporteurs, le Secrétariat fait circuler la compilation des commentaires écrits de la part des experts et les projets de chapitres du **Thème 2** et du **Thème 3** aux experts : fin février 2019

5^e réunion : mars 2019

- Adoption des projets de chapitres sur le Thème 2 et le Thème 3

La Présidente, en coordination avec les Rapporteurs et le Secrétariat, compile les chapitres en un projet de Rapport cohérent avec une introduction et une conclusion

Le Secrétariat fait circuler le projet de Rapport aux experts : fin mai 2019

Echéance pour les commentaires écrits sur le projet de Rapport de la part des experts au Secrétariat : fin juin 2019

Le Secrétariat traduit et compile les commentaires écrits de la part des experts et les fait circuler aux experts avec le projet de Rapport révisé : fin juillet 2019

6^e réunion : septembre 2019

- Débat sur le projet de Rapport révisé
- Adoption du projet de Rapport révisé

Transmission du Rapport au DH-SYSC : automne 2019